Accusé de réception en préfecture 095-219500261-20220704-DEL027-2022-AR Date de télétransmission : 04/07/2022 Date de réception préfecture : 04/07/2022



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

L'An deux mille vingt-deux, Et le 27 juin à 19h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEGUER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Claude KRIEGUER, Maire, M. Éric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, M Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoints

M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, Mme Emmanuelle PONCHANT, M. Serge LOPEZ, M. Olivier GAL, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: Mme Karen RIAND Pouvoir à Mme PESLERBE, Mr Paulo SOBRAL pouvoir à M. MARCOT Philippe, Mme Laurine RENARD pouvoir à M. THERRY Éric, Mr Jonathan ALLONGE pouvoir à M. LETELLIER Jacques, Mme Sylvie WILLEMIN pouvoir à M. BOLLER Thierry, Mme Sandrine LENTZ pouvoir à M. BRAULT Michel

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

27 – 1.4 AUTORISATION DE SIGNER L'OFFRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE D'AVAL EAU

VU la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 rendu exécutoire suite à un dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le seuil de dispense et de mise en concurrence de 100 000 € HT pour les marchés de travaux,

CONSIDERANT que 3 devis ont été proposés et ont fait l'objet de l'analyse par le maître d'œuvre.

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse a été présentée par la Société FILLOUX domiciliée à ANDILLY (95580) pour un montant de 83 054,50 € HT.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour dont 4 pouvoirs, 4 abstentions dont deux pouvoirs (Mr Thierry BOLLER, Mr Michel BRAULT) :

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer l'offre retenue pour les l'aménagement d'un parking rue d'Aval Eau.

Le Maire, Claude KRIEGUER